

## **REUNION DU 23.01.2023**

### **Commission de suivi France Travail**

Trois territoires sont retenus en Hauts-de-France : le territoire de **Laon** pour l'Aisne, le territoire de **Tourcoing** pour le Nord et le territoire de **Péronne Albert** pour la Somme.

En retour sur l'expérimentation sur le département du Nord, le territoire retenu est la commune de Tourcoing, tous les nouveaux inscrits aux RSA et ce à compter du mois de Mars 2023 pour le flux entrant, un ou deux quartiers prioritaires seront retenus au vu du nombre de bénéficiaires des RSA pour la reprise de stock (3000 BRSA devraient être concernés). La méthode retenue est une grande proximité avec l'objectif d'une intensification de l'accompagnement. La méthode du pack de démarrage serait retenue pour l'inscription des BRSA. Il sera testé un plateau commun sur un même lieu pour ce diagnostic à 360 degrés, lieu neutre sur Tourcoing à identifier avec le conseil départemental.

En retour sur l'expérimentation sur le département de la Somme, le territoire retenu est Péronne Albert, 1511 allocataires du RSA identifiés dont 1300 inscrits à Pôle Emploi. Il permettra de tester une action en secteur urbain et en secteur rural. Le travail portera d'abord sur le flux, avant la reprise du stock. Il y aura une action particulière sur les personnes de plus de 50 ans, un nombre important de personnes aux RSA sur le secteur.

En retour sur l'expérimentation sur le département de l'Aisne, le territoire retenu est Laon. Le volume est de 3000 personnes aux RSA (70% inscrit à Pôle Emploi), débutant par le flux avec ensuite reprise du stock. Le diagnostic orientation est en cours d'élaboration.

Il est fort probable que les expérimentations devraient débiter 2<sup>ème</sup> quinzaine de Mars 2023.

Intervention CGT :

Sur les travaux prévus sur le mois de décembre 2022 et janvier 2023, il est prévu une mobilisation des parties prenantes du territoire, avant la déclinaison opérationnelle et le lancement officiel des expérimentations, avec les objectifs suivants :

- Construction de la cible des pilotes avec les territoires,
- Préparation du plan de formation des professionnels,
- Co-construction des outils numériques,
- Elaboration d'un état des lieux et d'un plan de financement.

### **Questions :**

**1/** A l'issue du séminaire national du 9 janvier 2023, il est prévu la tenue de réunions bilatérales techniques par territoire, qu'en est-il de ces réunions et quelle est la place de Pôle Emploi dans ces réunions ? Quels sont les acteurs de ces réunions, dans le cadre des parties

prenantes (Conseil départemental, mission locale, apéc, cap emploi, pôle emploi, préfet, conseil régional) ?

**2/** En terme de communs numériques, quels sont les travaux engagés en tenant compte de la nécessité de sécuriser juridiquement les partages de données ?

**3/** En terme de cadrage du plan de financement local, un plan de financement est à faire remonter fin janvier au ministère. Quels seront les demandes portées ? Dans le cadre du partenariat, pouvez-vous nous informer, si dans les projets en cours de construction, des demandes sont évaluées sur le recours aux prestations sous traitées et l'appel à des opérateurs privés ?

**4/** Une fiche technique doit être renseignée dans le cadre d'une matrice fournie par le ministère en décembre afin d'évaluer les besoins. Pouvons-nous disposer des informations complétées (connaissance du territoire, diagnostic et orientation, qualité et intensité de l'accompagnement, mobilisation des entreprises, outils numériques, gouvernance locale) ?

**5/** Quels seront les impacts sur les équipes entreprises actuelles de la coordination des chargés de relation entreprise sous l'égide de Pôle Emploi ?

**6/** Quels sont les choix portés sur les 15h 20h d'activités d'accompagnement et la co-définition de cette intensité hebdomadaire, cet élément n'étant pas un indicateur choisi, à date dans l'expérimentation, et sur les motifs d'empêchement légitime aux parcours d'accompagnement intensifs ?

**7/** Quel est le travail mené sur le choix porté de l'enregistrement de tous les BRSA, avec la distinction BRSA inscrit et BRSA identifié ?

En retour, la direction nous transmettra les éléments de diagnostic (la fiche technique) et les interlocuteurs identifiés dans le projet France Travail au niveau de Pôle Emploi Hauts-de-France. Nous avons proposé que la direction puisse nous répondre par écrit si elle ne disposait pas de tous les éléments de réponse.